



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 14801

Texte de la question

M. Patrick Sève attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème de la validation par les régimes complémentaires de retraite des périodes de chômage solidarité et de « préretraite Etat ». Les organismes de retraites complémentaires ARRCO et AGIRC ont suspendu les points de chômage inscrits au titre du régime de solidarité en attendant leur prise en charge financière par l'Etat. Il importe de trouver dans les meilleurs délais une solution pour la mise en oeuvre de l'engagement de l'Etat, maintes fois réaffirmé depuis 1984. Sachant que ce dossier est à l'étude au ministère de l'emploi et de la solidarité, il souhaite savoir quelles sont les conclusions du conseiller maître à la cour des comptes, qui a été nommé expert sur cette question.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître la solution qui sera apportée au problème de la suspension du versement par l'ARRCO et l'AGIRC des montants de retraites complémentaires correspondant aux périodes de chômage solidarité ou de préretraite. Avant d'engager la concertation sur ce dossier, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la ministre de l'emploi et de la solidarité ont estimé nécessaire de recourir à un expert présentant les meilleurs gages de compétence et d'impartialité pour donner un avis sur les méthodes et les éléments de chiffrage retenus par les régimes ARRCO et AGIRC. Les conclusions de cet expert ont été exposées aux présidents de l'ARRCO et de l'AGIRC, qui ont connu, en plein accord avec la ministre de l'emploi et de la solidarité, compte tenu des modifications que cet expert suggère sur les modalités de calcul, de procéder rapidement à un travail technique complémentaire. Les conditions de règlement de ce dossier sont actuellement examinées avec les régimes ARRCO et AGIRC.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Sève](#)

Circonscription : Val-de-Marne (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14801

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1998, page 2827

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1075